**CERTIFICATION PAR L'EMPLOYEUR**

**SUR LE BESOIN DE VENIR TRAVAILLER ET / OU DE FAIRE DES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS**

(en application de l'Arrêté Ministériel du 1er novembre 2020 relatif aux mesures urgentes pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19)

**L'employeur**

Nom employeur / entreprise:                 Numéro d'entreprise:

Représenté par:                      Dans la capacité de:

Adresse employeur / entreprise:

déclare que

**L'employé**

Nom:

travaille en Belgique, mais pas dans un secteur ou un service essentiel et a une mission pour laquelle le télétravail n'est pas possible. Les règles de distanciation sociale, imposées par l'art. 2 des AM mentionnés ci-dessus sont respectées, en particulier une distance de 1,5 mètre entre chaque personne est maintenue.

Ceci autorise au salarié d'effectuer des déplacements professionnels.

Le soussigné confirme que cette déclaration est authentique et complète,

Signature de l'employeur et de l'employé